



Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement



HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

בס"ד

QUESTION N°1

Une personne a garé sa voiture devant la synagogue pour aller faire sa Téfilah, sans mettre d'argent dans le parcmètre. Durant sa Amida, en regardant par la fenêtre, elle s'aperçoit qu'il y a des policiers qui mettent des contraventions aux véhicules en infraction et qui les amènent en fourrière.

Cette personne peut-elle s'interrompre durant sa Amida, sans parler, pour aller mettre une pièce dans l'horodateur et revenir continuer sa Amida ?

REPONSE

Rav Its'hak Zilberstein apporte la réponse à cette question.



1) Il est écrit dans le Choul'han Aroukh - Ora'h Haïm 104-1 : « On ne s'interrompt pas durant la Amida. Même si un roi juif nous salue, on ne doit pas lui répondre. »

Le Michna Broura 104-2 ajoute au nom du Maguen Avraham qu'on ne peut s'interrompre, même en cas de perte d'argent.

Toutefois, le livre « Bircat Habaït » écrit que cet interdit ne s'applique que si l'on parle, mais si on se rend d'un endroit à un autre s'en parler, il sera permis de s'interrompre en cas de perte importante.



Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement



HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

בס"ד

Toutefois, le livre « Bircat Habait » écrit que cet interdit ne s'applique que si l'on parle, mais si on se rend d'un endroit à un autre s'en parler, il sera permis de s'interrompre en cas de perte importante. C'est pourquoi, il semblerait que l'on pourrait autoriser cette personne à sortir mettre une pièce dans le parcmètre et revenir immédiatement faire sa Amida.

On pourrait d'autant plus autoriser car cette personne va perdre sa concentration durant sa Amida. Or, on voit que dans différentes situations, nos Sages ont autorisé une personne à interrompre sa Amida (sans parler) pour retrouver sa concentration.

Ainsi, le Michna Broura (104-1) autorise à s'interrompre pour faire taire un enfant qui pleure. De même, il autorise (96-7) à se déplacer pour ramasser un livre kodech qui serait par terre et que cela nous perturbe. Il est également permis de s'interrompre durant sa Amida pour aller débrancher la prise de téléphone s'il n'arrête pas de sonner et que cela empêche de se concentrer.

Pour toutes ces raisons, il semblerait que dans notre cas, il soit permis d'aller mettre une pièce (sans parler) et de revenir finir sa Amida.

2) Cependant, Rav Zilberstein continue et écrit que dans notre cas, il ne sera pas permis à cette personne de se déplacer.

A une telle personne qui s'interromprait durant sa Amida, on pourrait appliquer le verset qui est écrit dans Parachat Chéla'h Lékhā, (Bamidbar 15-31) : « Car cette personne a méprisé la parole de l'Eternel et elle a violé Sa loi ». En effet, elle montre par son attitude que faire la Téfilah devant Hachem n'est pas important !

Cette personne ne pourra pas s'interrompre tout d'abord car c'est de sa faute si elle se trouve à présent dans cette situation; elle n'avait qu'à mettre une pièce dans l'horodateur.



Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement



HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

בס"ד

Par ailleurs, tous les cas évoqués précédemment qui autorise le déplacement durant la Amida ne sont que des cas qui empêchent la concentration soit à cause du bruit soit par respect pour Hachem (livre par terre).

CONCLUSION

Dans notre cas, cette personne n'aura pas le droit de s'interrompre. Elle devra se renforcer dans sa concentration, ne pas penser qu'elle va perdre de l'argent et terminer sa Amida.

HISTOIRE



Nous voyons, d'après ce que nous venons d'écrire combien est importante la Téfilah que nous adressons à Hachem.

Rav Pinkous raconte qu'il reçut un jour une lettre d'un étudiant de Yéshiva qui expliquait qu'il ne voyait pas de réussite dans son étude, malgré tous les efforts qu'il faisait.

Le Rav lui répondit que d'après ce qu'il lui avait écrit, il semblait que ce jeune homme faisait beaucoup d'efforts pour réussir dans son étude de Torah. Il ajouta que désormais, cet étudiant se trouvait à une étape où ayant fourni tous les efforts nécessaires, il avait besoin d'une aide extérieure. Le Rav lui dit : « Je vais te donner un nom et une adresse à qui tu pourras demander de l'aide : il s'appelle Hachem Itbarakh !

Il est très fort car il a tout créé. Il t'aime personnellement et il attend que tu te tournes vers Lui !



Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement



HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

בס"ד

Il n'est pas difficile de Le trouver, Il est partout et tu peux dès maintenant, au moment où tu lis cette lettre, t'adresser à Lui. »

Rav Pinkous conclut sa lettre en écrivant que même s'il est vrai que la Téfilah permet de s'élever, elle sert avant tout à établir un lien personnel avec Hachem et à lui raconter, autant de fois que nécessaire, ses problèmes.

Il faut savoir s'adresser à celui qui peut véritablement nous aider et ne pas perdre son temps en efforts inutiles.